

### Attention congés payés été 2009 « arnaque »

#### Vos Délégués CFDT Ouest

- Pierre Henri BEAUVAL
- Dominique EDET
- Cathy PORTEU
- Cécile GAUTIER
- Marie T PELHATE
- Pascal BERTHELOT
- Miguel NOLOT
- Laurent ROPARS
- Serge BONNET
- Gilbert LE BRUN
- Thierry VIOLLIN
- Olivier KERGOAT



### La DRH Ouest aménage les JRTT et les congés payés à sa sauce

#### Le 21 juillet 2009 , Réunion du Comité d'Entreprise Ouest.

La surprise fut grande lorsque le DRH Ouest affirme en fin de séance que sur son ordre, il a demandé de transformer les JRTT posés par les Salariés en Congés payés. En affirmant qu'aucuns textes précisent l'anticipation.

Même si les textes ne les arrangent pas, il doit les appliquer.

Une Direction qui fait ce qu'elle veut sans tenir compte des partenaires sociaux.

Se moquant le plus souvent des signataires des accords, ce qui est encore le cas cette année pour le plan de variable 2009.

Les textes de la note du 21 novembre 2001 sont parfaitement clairs.

Après le 1 juin, vous pouvez poser par antici-

pation vos JRTT du deuxième semestre.

Cette année, les directions régionales se sont réjouies d'une note nationale.

Malgré tout, la DRH Ouest en a fait une autre interprétation de cette note.

A quoi sert la note nationale !

Nous demandons que tous les salariés soient rétablis dans leur droit. Que tous les JRTT posés restent des JRTT!

De toute façon, il faudra les prendre pendant l'année.

La Direction n'a pas informé en tant et en heure aucunes instances.

L'entreprise n'est pas fermée, donc elle n'a aucun droit pour imposer quatre semaines les mois de juillet et d'août.

La période légale reste du 1 juin au 31 octobre pour chaque année avec un minimum de 12 jours ouvrables.